

MENER DES ACTIONS ECO-EXEMPLAIRES DANS LE DOMAINE DU REEMPLOI ET DE LA REPARATION

Réemployer d'anciens fauteuils de bureau ou des armoires pour meubler la salle de pause d'une entreprise ; reconditionner du matériel informatique pour le donner à des associations, des écoles ou des publics fragiles ; travailler avec une entreprise d'insertion pour l'entretien et la réparation de vélos à assistance électrique, ... autant d'actions qui permettent à des entreprises ou des collectivités d'être éco-exemplaires en matière de réparation ou de réemploi. Ces initiatives s'inscrivent dans une démarche de développement durable où la réduction des impacts environnementaux dont la préservation des ressources naturelles, mais aussi les impacts sociaux et économiques sont pris en compte. Les actions engagées cherchent également à privilégier des relations de proximité.

Cette fiche décrit comment mettre en place une démarche éco-exemplaire en s'inspirant des initiatives de collectivités et d'entreprises. Les exemples qui ont servi à la rédaction de cette fiche-méthode portent sur le réemploi, le reconditionnement ou la réparation d'ordinateurs et de vélos à assistance électrique (VAE). La méthodologie est transposable à d'autres biens et à d'autres porteurs de projets, y compris des structures associatives.

<p>Fiches pratiques associées :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Fiche de synthèse d'initiatives existantes réalisée sur base des exemples suivants : - Ville de Clermont Ferrand : don d'ordinateurs à des tiers après reconditionnement - Ville de Besançon : remise à niveau de matériel informatique provenant d'entreprises pour équiper les familles et écoles - Groupe La Poste : dispositif de maintenance et de réparation des VAE 	<p>Objectifs</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Réduire la production de déchets en prolongeant la durée de vie des produits via leur maintenance et leur réparation ainsi que le recours à des biens d'occasion. ▪ Se doter d'objectifs socio-économiques ambitieux en matière notamment d'insertion professionnelle de personnes en difficulté au regard de l'emploi. ▪ Valoriser et sensibiliser en interne et en externe à la réparation et au réemploi.
<p>L'essentiel :</p> <p>Mener une politique éco-exemplaire par le développement d'actions visant à promouvoir le réemploi et la réparation.</p>	<p>Etapes de mise en œuvre</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Phase de diagnostic 2. Etude de faisabilité 3. Formalisation de partenariats 4. Test et généralisation progressive du dispositif 5. Eléments de capitalisation 6. Suivi évaluation
<p>Bon à savoir :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Exemples de services à impliquer dans l'équipe projet : services achats, développement durable ou RSE, 	<p>1. Phase de diagnostic</p> <p>Au sein de la structure, mettre en place une équipe projet dont la première mission sera de réaliser un diagnostic préalable de la situation initiale. Ceci implique de réunir des renseignements tels que :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La caractérisation des biens potentiellement réemployables ou réparables (types de biens, volume / quantité de biens concernés, budget impacté) ; - L'analyse des capacités d'intervention en interne (ex : services de



<p>logistique, transports et équipements, informatique, maintenance, ressources humaines avec la gestion des relations avec le personnel, les représentants des syndicats, les usagers, etc.</p> <ul style="list-style-type: none">- Portail des DIRECCTE	<p>maintenance et réparation, de gestion des équipements, d'expertise) ;</p> <ul style="list-style-type: none">- L'identification des interlocuteurs susceptibles d'apporter leur conseils et leur soutien dans le montage du projet (ex : DIRECCTE) ;- Une liste des acteurs externes à savoir les structures, présentes sur le territoire, qui sont en mesure de proposer un service de reconditionnement, maintenance ou réparation ;- Une identification de bénéficiaires potentiels des actions de réemploi et de réparation (ex : personnel de la structure, écoles, associations, habitants). <p>NB : le reconditionnement inclut des opérations de remise à niveau de logiciels informatiques (software) ou de démantèlement d'ordinateurs en vue de la fabrication de nouveaux appareils (hardware).</p>
<p>Bon à savoir :</p> <ul style="list-style-type: none">- Qu'est-ce qu'une grille AFOM ? Voir le glossaire : grille « Atouts-faiblesses », matrice SWOT ou AFOM- Information sur les contrats d'aide à l'insertion	<p>2. Etude de faisabilité</p> <ul style="list-style-type: none">- Synthétiser les éléments de diagnostic dans une grille AFOM.- Elaborer différents scénarii permettant de rencontrer l'objectif fixé.- Réaliser une étude de faisabilité afin de déterminer, pour chaque scénario envisagé, les conséquences économique, organisationnelle et technique de projet. <p>NB : ne pas négliger les dimensions sociale et environnementale dans la mesure où le projet s'inscrit dans une démarche de type RSE !</p> <ul style="list-style-type: none">- Choisir le scénario qui s'avère le plus avantageux pour le porteur de projet et les différentes parties prenantes. Par définition, un projet à finalité sociale suppose une logique gagnant-gagnant.
<p>Bon à savoir :</p> <ul style="list-style-type: none">- La Loi du 10 juillet 1987 a voulu favoriser l'accès des travailleurs handicapés au sein des entreprises. Pour en savoir plus sur ce dispositif, se rendre sur le site de l'Agefiph (Association de gestion du fonds pour l'insertion professionnelle des personnes handicapées)	<p>3. Formalisation de partenariats</p> <ul style="list-style-type: none">- Poursuivre les négociations avec les acteurs externes directement concernés par le scénario sélectionné.- Préciser la nature de la prestation à mettre en œuvre (ex : recrutement et formation de personnel, moyens techniques et logistiques, engagements vis-à-vis des bénéficiaires etc.).- Mettre au point un contrat - ou convention - type entre le porteur de projet et les prestataires qui précise les modalités pratiques du dispositif de reconditionnement, de maintenance et réparation.- Formaliser les partenariats, les contractualisations et établir les conditions de test à petite échelle. Les bénéficiaires des biens devront être informés des modalités de gestion en fin de vie des biens qui leurs ont été remis.
	<p>4. Test et généralisation progressive du dispositif</p> <ul style="list-style-type: none">- Tester le dispositif de reconditionnement, maintenance et réparation à petite échelle afin d'identifier les dysfonctionnements éventuels et d'apporter les corrections nécessaires.- Dans la perspective de la généralisation du dispositif, communiquer auprès des bénéficiaires sur l'existence du nouveau dispositif et des modalités de mise en œuvre.- Etendre progressivement le dispositif afin d'atteindre les objectifs définis au départ.- Apprécier si d'autres biens et d'autres bénéficiaires peuvent être inclus dans le dispositif. <p>5. Eléments de capitalisation</p> <ul style="list-style-type: none">- Communiquer les résultats du projet d'abord en interne pour maintenir la mobilisation et ensuite en externe via les médias conventionnels (ex : journal communautaire, site internet de la ville).- Valoriser l'expérience dans le cadre de la politique globale de type



<p>Pour en savoir plus :</p> <ul style="list-style-type: none">« Programmes locaux de prévention - Bonnes pratiques & 1ers résultats en Poitou-Charentes (2009-2012) » : exemples d'indicateurs associés aux actions de réemploi / réparation sur le site de l'ARECPC	<p>Agenda 21, stratégie développement durable, RSE, etc.</p> <ul style="list-style-type: none">- Participer à des échanges d'expériences, des transferts de compétences auprès de structures désireuses de mettre en place le même dispositif. <hr/> <p>6. Suivi évaluation</p> <ul style="list-style-type: none">- Nombre de programmes menant une action- Quantité de déchets collectés- Quantité de déchets évités- Nombre de points de collecte- Enquête de satisfaction auprès des bénéficiaires
<p>Pour aller plus loin :</p> <ul style="list-style-type: none">- S'inscrire dans une dynamique de réseau afin de capitaliser et mutualiser les bonnes pratiques (ex : www.ordi2-0.fr).- Voir également la boîte à outils OPTIGEDE sur l'exemplarité des collectivités en matière de déchets http://www.optigede.ademe.fr/eco-exemplarite-dechets- Voir le guide de l'éco-responsabilité des acteurs publics : www.ecoresponsabilite.ademe.fr- Restituer l'action sous forme de fiche action OPTIGEDE : http://www.optigede.ademe.fr/prevention	